



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

Prangins, le 11 novembre 1980

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 40/80

Concerne : Budget communal 1981

Responsable : La Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 14 décembre 1979, le Conseil d'Etat de notre canton a adopté un nouveau règlement concernant la comptabilité des communes ainsi qu'un nouveau plan comptable. Ce dernier devra être appliqué dès le 1er janvier 1981. Il devenait dès lors évident que le budget correspondant devait être établi selon les nouvelles normes.

Nous saluons avec plaisir l'entrée en vigueur de ce nouveau plan qui, beaucoup plus détaillé que le précédent, va vous et nous fournir de plus amples renseignements sur les recettes et dépenses de notre Commune, ceci au moment où le cap des 2'000 habitants vient d'être allègrement franchi.

Les bases pour l'établissement de ce premier budget nouvelle présentation n'existant pas, nous tenons avant toute chose à remercier très chaleureusement notre boursier, M. Frutiger, qui, spontanément, a rétabli tous les comptes de l'exercice 1979 selon le nouveau plan de comptes. Il s'agit-là d'un travail considérable qui non seulement nous a fourni les bases manquantes, mais nous a permis de choisir, parmi les possibilités offertes, le plan de comptes convenant le mieux aux besoins de notre Commune.

Le travail fait par notre boursier étant à notre avis largement suffisant pour repartir avec la nouvelle présentation des comptes, nous avons renoncé à ventiler le budget 1980 selon le nouveau plan. C'est la raison pour laquelle le budget 1981 que nous vous soumettons pour approbation ne sera comparé, exceptionnellement cette année, qu'à la réalité des recettes et dépenses 1979. Cependant, une tentative de comparaison avec le budget 1980 vous est présentée à la page 21 du budget au niveau du total des recettes et dépenses par directions. Vous y constaterez toutefois deux nouveaux chapitres dont les charges et revenus étaient comptabilisés sous d'autres rubriques précédemment. Il devient très difficile voir risqué de faire ressortir des écarts sur cette base. C'est pourquoi nous nous bornons à signaler que :

- le total des charges du budget 1981 augmente de 30.2% par rapport aux charges effectives 1979 et de 29.4 % par rapport à celles budgétées pour 1980.
- le total des revenus prévus pour 1981 progresse de 10.5 % par rapport à celui de 1979 et de 18.4 % par rapport à celui du budget 1980.

Nous sommes donc en présence d'une accélération plus rapide des dépenses que des recettes d'où un affaiblissement de l'excédent de recettes à disposition pour amortissement des investissements. La part de nos revenus globaux disponible dans ce but n'est donc plus que de 27.4 % contre 38.4 % en 1979. En d'autres termes, la baisse que nous avons tenté de vous démontrer dans notre préavis No 26/79 (page 3) se poursuit.

Il faut toutefois tempérer cette constatation en relevant le fait que la nouvelle façon de budgéter nous a amenés à prévoir plusieurs postes qui jusqu'à présent auraient été inclus dans le cadre des préavis que nous avons l'habitude de présenter tout au long de l'année. Il s'agit d'investissements de moins de fr. 50'000.-- qu'il est maintenant possible de porter au budget de fonctionnement selon l'article 14 du nouveau règlement sur la comptabilité des communes. Il en va d'ailleurs de même pour

les crédits sur le point d'être votés qui doivent être portés au budget au même titre que les dépenses courantes. Dans l'ordre des numéros de comptes, en voici l'énumération :

<u>Comptes Nos</u>	<u>Objets</u>	<u>frs</u>
350.3185	<u>Bâtiments locatifs :</u> Frais d'études pour rénovation du bâtiment de la Place	30'000.--
351.3185	<u>Bâtiments administratifs :</u> Frais d'études pour la transformation de la salle communale	30'000.--
352.3185	<u>Bâtiments scolaires :</u> Frais d'études pour constructions scolaires et locaux d'utilité publique	50'000.--
353.3141	<u>Temple de Prangins :</u> Préavis No 38/80 pour pose de citerne à mazout destinée au chauffage du Temple	30'000.--
420.3185	<u>Service de l'urbanisme :</u> Honoraires et frais d'expertises pour plan de zones et divers	20'000.--
430.3142	<u>Réseau routier :</u> Préavis No 26/80 pour installation passerelle sur route de l'Etraz	37'000.-- X
430.3142	Divers surfaçages, entretiens divers, installation éclairage, notamment au Bois des Ages - La Rigolette	40'000.--
	Chemin des Mouilles	20'000.--
440.3142	<u>Parcs, cimetière, terrain de football :</u> Travaux de modification de l'éclairage des terrains de sport aux Abériaux	30'000.--
440.3145	<u>Parcs, cimetière, terrain de football :</u> Entretiens divers (chemin des Fossés) Travaux de tiers et engazonnement du terrain de Promenthoux	30'000.--
	Exécution définitive des escaliers extérieurs du nouveau bâtiment scolaire et aménagement des terrains	25'000.--
	<u>Total :</u>	342'000.--

Sans ces charges supplémentaires par rapport à l'ancienne façon de budgéter, l'excédent de recettes à disposition pour amortissement des grands travaux se serait élevé à fr. 1'434'300.-- où 36 % du total des recettes contre 38.4 % en 1979 d'où malgré tout une tendance à la baisse de la capacité d'amortir.

Il est bien clair que si l'un ou l'autre des postes ci-dessus ne rencontrait pas votre approbation dans le cadre du budget, il en sera biffé et, dans ce cas, fera très probablement l'objet d'un préavis car nous estimons qu'ils sont tous utiles et nécessaires.

Avant de passer à la justification des différences les plus importantes, il convient encore d'attirer votre attention sur le fait que les recettes et dépenses vous sont présentées sous deux formes :

1.- par ce qu'on peut appeler centre de frais, responsabilités ou encore directions, cela avec les sous-groupements de comptes jugés utiles (voir pages 1 à 20 et

récapitulation page 21).

2.- par nature de frais (pages 22 et 23) et de revenus (pages 24 et 25).

Aux pages 26 à 28, vous trouverez enfin un condensé des charges et revenus dont le détail vous est donné de la page 1 à 20.

Vous conviendrez avec nous que cette nouvelle présentation du budget, qui sera également celle des comptes, dès 1981, est beaucoup plus détaillée et en conséquence plus claire que l'ancienne.

Cependant, certaines rubriques méritent un commentaire particulier, à savoir :

Recettes

La principale source d'augmentation provient des impôts : nouvelle déclaration fiscale. Dans ce sens, nous avons majoré les chiffres de 1979 pour aboutir globalement à une plus-value de frs 256'000.-- ou 9 %. Compte tenu de la suppression de l'arrêt de progression, du changement de notre arrêté d'imposition et du départ de contribuables importants, ces prévisions ont été particulièrement difficiles à faire. Nous estimons qu'elles sont réalistes surtout si l'on rappelle que l'inflation en 1979-1980, années de base pour la nouvelle déclaration, est restée assez faible.

Au chapitre des travaux, l'amélioration de frs 43'000.-- correspond aux taxes d'épuration et raccordement au réseau d'eau.

Enfin sous la rubrique Services Industriels la plus-value de frs 60'000.-- provient du changement de tarif pour la vente de l'eau.

Dépenses

La liste des investissements inférieurs à frs 50'000.-- mentionnée ci-dessus influence les chapitres 3 Domaines et bâtiments et 4 Travaux. Il reste à commenter les différences des autres chapitres à savoir :

- 1.- Administration générale + frs 50'000.-- : salaires et charges sociales, une apprentie en plus, transports publics.
- 2.- Finances + frs 142'000.-- : essentiellement charge d'intérêt correspondant à un recours plus prononcé à l'emprunt.
- 5.- Instruction publique : + frs 138'000.-- : une classe en plus dès fin 1979, une 14ème classe dès la rentrée 1981 et augmentation générale de l'effectif des élèves dans tous les établissements.
- 6.- Police + frs 40'000.-- : la population ayant dépassé le cap des 2'000 habitants et la sécurité devant être améliorée, police et contrôle de l'habitant doivent être renforcés.
- 7.- Sécurité sociale + frs 116'000.-- : dont + frs 10'000.-- pour la prévoyance sociale, + frs 17'000.-- pour la protection de la jeunesse et + frs 85'000.-- pour l'assurance maladie (nouvelle charge annoncée par l'Etat de Vaud). Vu l'augmentation de la population, nos participations au centre médico-social et à l'hôpital de Nyon seront plus élevées.

Investissements

A la page 29, vous trouverez le plan des investissements prévus en 1981. Rappelons qu'ils feront l'objet de préavis dans le courant de 1981 et que selon l'art. No 18 du règlement sur la comptabilité des Communes, ces investissements ne sont pas soumis au vote de votre Conseil.

Vous constaterez qu'ils totalisent	frs 6'409'000.--
montant dont il convient de déduire une part de la	
subvention des CFF prévue en 1981, soit	frs 500'000.--
	<hr/>
reste :	frs 5'909'000.--
	<hr/> <hr/>

Ce montant est partiellement couvert par l'excédent de recettes de frs 841'900.-- signalé à la page 21 du budget.

Il est bien entendu que c'est lors du bouclage effectif des comptes que les décisions définitives d'amortissements seront prises.

La Municipalité ainsi que le Boursier communal sont, comme d'habitude, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce budget.

En conclusion et tenant compte de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 40/80 concernant le budget communal 1981,

lu le rapport de la commission du budget,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget 1981 tel que présenté.

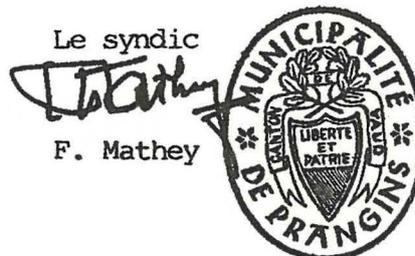
Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 novembre 1980 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



F. Mathey



le secrétaire



A. Badel